LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la création d'un véritable Fonds populaire d'initiative locale dans les arrondissements

rattaché à la délibération 2026 DDCT 96

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les Fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » des arrondissements parisiens permettent de soutenir des projets de proximité utiles aux habitants dans les domaines de la vie associative, de la culture, de la jeunesse, de la solidarité, de l'inclusion, de la prévention et du lien social ;

Considérant que ces fonds permettent également de répondre à des besoins qui trouvent difficilement leur place dans les autres dispositifs municipaux, notamment des besoins de trésorerie, de petites actions de proximité, de fêtes de quartier, d'aide alimentaire, d'ateliers éducatifs et culturels, d'éducation populaire, d'initiatives citoyennes ainsi que des réponses rapides à des besoins sociaux ou associatifs émergents ;

Considérant que le budget participatif, principalement orienté vers des dépenses d'investissement et des projets d'aménagement, ne permet ni de financer les dépenses de fonctionnement des petites associations ni de répondre avec la même souplesse et la même rapidité aux besoins de proximité et aux initiatives locales ;

Considérant que les montants proposés restent pourtant très faibles au regard des besoins sociaux, démocratiques et associatifs des arrondissements, avec un budget global de seulement 330 000 euros pour 2026 destiné à soutenir les associations œuvrant dans les domaines de la vie associative et citoyenne ;

Considérant que ces Fonds d'animation locale représentent en moyenne à peine 16 500 euros par arrondissement et moins de quinze centimes d'euro par habitant, des montants sans commune mesure avec les besoins de la vie associative, de la solidarité de proximité et de l'éducation populaire ;

Considérant que de nombreuses petites associations parisiennes connaissent des difficultés de trésorerie croissantes, liées à l'inflation, à l'augmentation des loyers, des coûts de l'énergie, des assurances et des dépenses de fonctionnement, alors même qu'elles

jouent un rôle irremplaçable de solidarité, d'éducation populaire et de cohésion sociale dans les quartiers ;

Considérant que les associations d'entraide et de solidarité font face à une augmentation continue des besoins sociaux, de l'aide alimentaire, de l'accompagnement des personnes isolées, des travailleurs pauvres, des étudiants précaires, des familles monoparentales et des personnes sans domicile, sans que leurs moyens progressent au même rythme ;

Considérant que la crise sociale, l'augmentation de la précarité et l'isolement rendent plus indispensables que jamais les initiatives associatives et citoyennes de proximité ;

Considérant que les arrondissements doivent disposer de moyens renforcés pour soutenir les initiatives locales, en particulier dans les quartiers populaires et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où les besoins en solidarité, entraide, culture, jeunesse et animation citoyenne sont les plus importants ;

Considérant que les mairies d'arrondissement disposent de marges de manœuvre financières particulièrement limitées pour soutenir rapidement les initiatives locales et répondre aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que les critères de répartition des Fonds d'animation locale entre les arrondissements demeurent peu lisibles et insuffisamment débattus publiquement ;

Considérant qu'une ville aussi dense et inégalitaire que Paris a besoin de dispositifs de financement souples, réactifs et déconcentrés, capables de soutenir rapidement les initiatives locales et le tissu associatif de proximité ;

Considérant qu'une démocratie de proximité vivante ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté des bénévoles et des associations mais suppose de véritables moyens financiers permettant aux habitants de s'organiser, d'agir et de faire vivre leur quartier.

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- transforme les Fonds d'animation locale en un véritable outil de soutien à la vie associative de proximité, doté de moyens significativement renforcés dès le prochain budget primitif ;
- augmente les enveloppes attribuées aux arrondissements en tenant davantage compte des critères sociaux, de la présence de quartiers populaires et de quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- garantisse que ces fonds soutiennent prioritairement les projets d'entraide, d'éducation populaire, de jeunesse, de culture de proximité, d'inclusion, de solidarité, de soutien alimentaire, de lutte contre l'isolement et d'occupation citoyenne de l'espace public ;

- publie chaque année, arrondissement par arrondissement, les montants attribués, les projets soutenus, les publics touchés ainsi que les critères ayant présidé à la répartition des enveloppes ;

- présente au Conseil de Paris un bilan annuel de l'utilisation des Fonds d'animation locale et de leur contribution au soutien du tissu associatif de proximité ;

- ouvre une réflexion sur le renforcement des moyens budgétaires et décisionnels des arrondissements afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de proximité et de soutenir les initiatives locales.